



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 10 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix septembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM CURETTI - FAGUET - FOURES - VERNHES - MMES BATUT - COLIN - DURIS - FADDI - FRANCES - KAZIMIERCZAK - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BATTUT - BONNET - COLOMBIER - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B. - VICENTE.

N° 2019/86

Objet : Voirie : Pont de la Lande : modification du plan de financement

Vu la délibération n°2018/27 du 13 mars 2018 relative à l'approbation d'un plan de financement prévisionnel pour le projet de réhabilitation du Pont de la Lande qui relie les communes de Vénès et Réalmont, sur la base d'un montant estimatif des travaux de 350.000 € HT,

Vu la délibération n°2018/106 du 25 septembre 2018 relative à l'approbation de la convention de mandat à conclure avec la Communauté de Communes Centre Tarn pour la réhabilitation du Pont de la Lande situé sur les Communes de Réalmont et de Vénès,

Vu la délibération n°2019/81 en date 25 juin 2019 relative à l'approbation du lancement de la consultation pour un marché de conception-réalisation pour réaliser ces travaux,

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que suite à la proposition de la CAO de retenir l'entreprise ALBERT et FILS Bâtiment située 81210 MONTFA pour un montant de 398.780,01 € HT, et aux dépenses déjà réalisées (étude de sol, dévégétalisation, ...), le montant prévisionnel de cette opération s'élève désormais à 420.000 € HT.

Pour cela, Monsieur le Président propose d'adopter un nouveau plan de financement du projet :

| | |
|---|-----------------|
| CC Centre Tarn + Commune de Réalmont (40 %) | 168.000 € |
| CCLPA (32 %) | 134.400 € |
| Commune de Vénès (8 %) | 33.600 € |
| Département du Tarn (20 %) | <u>84.000 €</u> |
| | 420.000 € HT |

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver le nouveau plan de financement du projet de réhabilitation du Pont de la Lande comme détaillé ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès du Département du Tarn une subvention la plus haute possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le nouveau plan de financement du projet de réhabilitation du Pont de la Lande comme détaillé ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 13/09/2019

Reçu en préfecture le 14/09/2019

Affiché le 16/09/2019

SLOW

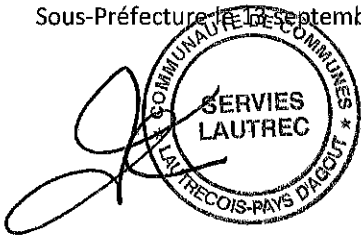
ID : 081-200034056-20190910-D2019_86-DE

- autorise Monsieur le Président à solliciter auprès du Département du Tarn une subvention la plus haute possible,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 13 septembre 2019.



Le Président,
Raymond GARDELLI

A circular official stamp with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" at the top, "SERVIES LAUTREC" in the center, and "LAUTRECOIS-PAYS D'AGOUT" at the bottom. A handwritten signature is written over the stamp.